

05/2022

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON
DU 10 mai 2022**

L'an deux mil-vingt-deux, Le dix mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Brûlon, légalement convoqués, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de convocation : le 03 mai 2022

Date d'affichage : le 03 mai 2022

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène ANGONNET

Présentation de l'opération SARHA par Julie RABUSSEAU – Thermicienne du Pays Vallée de la Sarthe

La Directrice du Pays Vallée de la Sarthe, Mme Céline BIHEL et Mme Julie RABUSSEAU, thermicienne sont présentes pour expliquer le dispositif SARHA. :

SARHA est un service public du Pays Vallée de la Sarthe qui a pour but d'accompagner les habitants du Pays Vallée de la Sarthe dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement.

SARHA offre un conseil neutre et gratuit et propose un accompagnement de proximité. Afin d'assurer le meilleur suivi, SARHA met à disposition le savoir-faire d'un ingénieur thermicien indépendant.

En savoir plus sur le Pays Vallée de la Sarthe : www.paysvalleedelasarthe.fr / 02 43 94 90 09

L'objectif la rénovation de 100 logements sur les territoires de 3 communautés de communes : Val de Sarthe, LBN COMMUNAUTÉ, Pays Sabolien.

Monsieur Le Maire souhaite transmettre les données de la fiche financière faite par le Mme GUY, conseillère aux décideurs locaux.

Point sur la réunion « circulation de la rue Charles Bareau »

- Analyse du dernier comptage

Compte rendu de la réunion sur la circulation de la rue Charles Bareau en présence du Vice-président du conseil départemental de la Sarthe, M. Frédéric BEAUCHEF, responsable voirie, Mme La Députée, Mme Sylvie TOLMONT, Les membres du conseil municipal et les membres du collectif.

05/2022

Monsieur COUDREUSE souhaite reprendre les points abordés :

- 1 Sécurité de piétons : avec l'é étroitesse de trottoirs, il parait difficile d'installer des plots de sécurité. Cependant la Société SAFEGE sera missionnée pour une étude sur la sécurité et la circulation de piétons, un devis de maîtrise d'œuvre a été demandé.
- Des panneaux clignotants pour indiquer les passages pour piétons seront installés : devis au prochain conseil.
- instauration d'une limitation de vitesse à 30km/h dans le sens Sillé/Sablé, cette question sera abordée lors de la mission de sécurisation des piétons

Monsieur LEROY, présente les derniers résultats des comptages de circulation de voie. En conclusion le radar pédagogique est plus efficace dans le sens Sablé/Sillé que Sillé/Sablé

L'aménagement d'un plateau peut être prévu pour limiter la vitesse, cette installation pourra être réalisée avant le rétrécissement. Cependant cet aménagement routier peut engendrer des désagréments sonores.

Le coût d'une étude de la **qualité de l'air en extérieur et du bruit** :

Une demande du coût d'une étude a été faite auprès de la société APAVE pour l'installation de 3 capteurs autonomes (1 situé aux feux tricolores – 1 situé avant le rétrécissement – 1 autre dans un autre lieu de Brûlon) pendant une durée de 8 à 15 jours.

Résultats seront calculés par rapport les normes nationales et un comparatif entre les capteurs – relevé en temps réel

Les résultats sont très influencés par les données météorologiques.

Coût 4000 € H.T + Réunion de restitution aux élus pour 390 € H.T. (en plus)

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier que Mme La Députée a transmis au Préfet pour la demande d'un radar fixe et une demande d'interdiction des convois exceptionnels.

Maison fissurées par la circulation : il y a lieu de se rapprocher de l'association des maisons fissurées de la Sarthe. La Commune cotise à cette association.

Avant de clore son intervention, Monsieur Le Maire souhaite que le conseil donne son avis sur la demande d'une déviation.

Un vote à bulletin secret est organisé

Oui à une déviation - Non à une déviation

Par 19 Voix le Conseil municipal ne souhaite pas de déviation de la circulation.

Point sur les travaux

- Hôtel

– Devis finalisation

Monsieur Duhamel présente au Conseil municipal les devis pour la rénovation de l'Hôtel situé 2bis rue Constant Cordier :

- Devis Maçonnerie

SAS S.F BAILLIF – 1 RUE DES AVIATEURS – ZA LA PLANTE

05/2022

Devis N° DV3432 d'un montant H.T 15 922.20 € . - soit 19 106.64 € TTC

Devis N° DV3448 d'un montant H.T. 11 650.15 € . soit 13 980.18 € TTC

- Devis menuiserie

Entreprise Pascal DUBUREAU - La Chevalerie -72350 BRULON

- Devis N° D-22-05-03538 d'un montant H.T.14 887.39 € soit 17 864.87 € TTC

- Devis électricité

Entreprise GASTINES ELEC – 26 Rue des Mines -72300 Sablé-sur-Sarthe

Devis N° JN 2021 276 2 d'un montant H.T. 22 987.77 € soit 27 585.32 € TTC

- Devis plâtrerie

Entreprise L'Art des Métiers du plâtre

Devis N° DEV-2022-0051 d'un montant H.T.13 835.95 € soit 16 603.14 € TTC

- Devis de manœuvre peinture

EURL HUREAU Sébastien -16 hameau de D'HUISSE -72350 Chevillé

Devis N° DEV00000015 d'un montant de H.T DE2541.00 € soit 3 049.20 € TTC

IL faut prévoir l'achat de peinture en plus

Le devis des sols souples et de plomberie seront présentés lors d'un prochain conseil

Après avoir délibéré

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer les devis ci-dessus. Et l'autorise lui ou son représentant à faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Présentation du projet du bail – DELI-22-5-05 :

Le projet de bail a été transmis au conseil municipal pour une lecture.

Le bail sera signé entre la Commune de Brûlon, représenté par Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire de Brûlon et la société LE RANCH SASU, représenté par Monsieur Jean LEMORO

Objet :

La location de l'immeuble situé 2 bis Constant Cordier à Brûlon – cadastré AC 300 d'une surface de 445 mètres carrés.

Le bail est consenti pour une durée de neuf années qui commence le 1^{er} juillet 2022 pour se terminer le 30 juin 2031

Activités autorisées : Hôtel – Petit déjeuner – Salle de séminaire- fourniture de paniers repas étant précisé que lesdits repas ne pourront être fabriqués ou préparés sur place.

Le loyer est de 600 € H.T. premier loyer le 1^{er} septembre 2022 – Les loyers sont indexés en fonction de l'indice des loyers commerciaux, l'indice de référence est le 1^{er} trimestre 2022

La présente location est assujettie à la TVA.

A la signature du bail le preneur s'engage à verser une garantie de 1200 €

L'hôtel doit ouvrir le 1^{er} septembre 2022, les travaux devront être finalisés. En cas de non-respect et sans accord avec le preneur, le preneur peut soit faire réaliser les travaux au compte du bailleur, soit résilier le bail au tord du bailleur à charge pour ce dernier à verser au preneur la somme de 30 000 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer le bail entre la Commune de Brûlon et la société LE RANCH SASU suivant les conditions ci-dessus.

05/2022

Et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du dit projet.

Révision du bail « Les Tipis au Bonheur de Vivre »

Monsieur Jean LEMORO en décembre 2021 a déposé un courrier en mairie et exprime le choix de faire jouer l'option d'achat du terrain et du bâtiment chemin du Parcaigneau.

Un bail avec promesse de vente est reconduit avec Monsieur Le Moro avec les modalités suivantes

Pendant 71 mois la somme de 1120 € H.T (79 520 € H.T.) + le 72^{ième} mois 1 983.72 € H.T. soit un montant total de 81503.72

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant) à signer l'acte de la promesse de vente avec les conditions présentées ci – dessus.

Maitre Collin est nommé comme notaire représentant la commune dans cette transaction.

Monsieur Le Maire (ou son représentant) est autorisé à faire l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du dit contrat.

Travaux de voirie

- Quai de bus – boulevard de la Gare

Dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêt routier du réseau de transport interurbain, la Commune de Brûlon a l'obligation de réaliser des travaux de son arrêt boulevard de la Gare afin de le conserver.

Monsieur DODIER, adjoint au Maire à la voirie, le responsable du service voirie de la Communauté de Communes et les membres de la commission voirie ont étudié un aménagement qu'il présente à l'assemblée Le coût estimatif des travaux est de 16 520.00 € H.T. + L'abri bus pour 4 430.00 € H.T.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise les travaux et une demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire sera faite.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE AU TITRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DE POINT D'ARRÊT ROUTIER DU RESEAU RÉGIONAL

La Région des Pays de la Loire, en tant qu'autorité organisatrice des transports, à l'obligation de réaliser la mise en accessibilité des points d'arrêts routiers de son réseau de transport interurbain.

La commune de Brûlon doit réaliser des travaux d'aménagement boulevard de la Gare pour le point d'arrêt routier

Le coût des travaux est estimé à 20 950.00 € H.T., comprenant :

05/2022

- les travaux d'aménagement : 16 520.00 € H.T.
- L'achat de l'abri bus : 4 430.00 € H.T.

Elle sollicite auprès du service transports routiers de voyageurs de la Région des Pays de la Loire une subvention à la hauteur de 35% de la dépense de travaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal de Brûlon sollicite une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention à la hauteur de 35% du montant de travaux

Autorise Monsieur le Maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires pour l'obtention de la subvention et à signer les devis correspondant aux dépenses.

Confirme que l'ensemble des dépenses de travaux sont prévus au budget primitif 2022

Travaux à réaliser dans le cadre du marché à bons de commande – entretien de voirie

La Commission voirie propose de retenir pour l'année 2022, les travaux de voirie suivants, les estimations financières ont été réalisées par le service voirie de la Communauté de Communes :

- Rue de la Gasnerie 44 333.80 € H.T. soit 53 200.58 € TTC , il faudra prévoir l'aménagement paysager en plus.
- Impasse de la Gasnerie pour 10 520.00 € H.T. soit 12 624.00 € TTC
- Quai bus pour 16520.00 € H.T. soit 19 824.00 € TTC

Coût total de 74 373.80 € H.T – soit 85 648.56 € TTC

Le conseil municipal suit l'avis de la Commission voirie et décide, à l'unanimité d'exécuter les travaux de la rue de la Gasnerie, de l'impasse de la Gasnerie et du Quai de bus pour un montant de 74 373.80 € H.T. soit 85 648.86 € TTC

Travaux route de Sillé

Les travaux de voirie route de Sillé étaient inscrits au budget primitif 2022. Cependant avant de les commencer, une partie de réseau d'eau potable devra faire l'objet de remise aux normes. Les travaux qui seront exécutés par le Syndicat d'eau potable La Touche/l'Aunay durant le second semestre 2022.

Monsieur DODIER a demandé à l'entreprise DURAND de faire une inspection du réseau d'eau pluvial.

On remarque que le réseau est en mauvais état, une demande de devis a été faite pour voir l'ampleur du coût des travaux.

Subventions aux associations

Subventions aux associations (2022)

Monsieur Benjamin GENOT, référent du groupe de travail « Associations » propose le versement aux associations des subventions suivantes

05/2022

Association	Montant
Atelier musical	Décision reportée
Aide de la Préparation Combarantive de	5000.00 €
Bénédictine Brulonnaise	110.00 €
Verser au club de VTT BRULON	
Société musicale	1 500.00 €
Patrie Brulonnaise	Décision reportée
Vie libre	200.00 €
Génération mouvement	500.00 €
Orchestre de la Vègre	1500.00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers volontaires	1500.00 €
Association des pêcheurs	150.00 €
Club de judo	500.00 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à verser les subventions aux associations pour l'année 2022.

Subvention à l'école Notre Dame

05/2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE 2021				
		ECOLE MATERNELLE	ECOLE PRIMAIRE	
Fluides				
	Eau	485,83 €	1 093,47 €	* sur factures Veolia
	Electricité	1 303,52 €	3 995,90 €	* sur factures Ekwater
	Gaz	6 234,85 €	4 278,30 €	* sur factures Engie
	Téléphone	770,40 €	849,60 €	* sur factures Orange+Vist and com
SOUS-TOTAL		8 794,60 €	10 217,27 €	
Fournitures				
	scolaires	2 573,00 €	2 573,00 €	* sur factures (+446€)
	produits d'entretien	1 353,00 €	2 255,00 €	* sur factures (répartition/site en % et non au m²)
SOUS-TOTAL		3 926,00 €	4 828,00 €	
Contrat de Maintenance				
	Chauffage	231,00 €	1 415,00 €	* sur factures Garanka+Missenard
	Alarme	189,00 €	189,00 €	* sur factures Lleixa
	Photocopieurs	120,00 €	396,00 €	* sur factures Groupe Delta Ouest
	Adoucisseur	495,00 €		* sur factures Culligan
	Entretien des vitres	323,00 €	811,00 €	* sur factures Citadelle
SOUS-TOTAL		1 358,00 €	2 811,00 €	
Assurances	0,58 €ttc/m2	243,60 €	580,00 €	* sur facture MMA proratisée à la surface des bâtiments
SOUS-TOTAL		243,60 €	580,00 €	
Entretien bâtiment				
	Canalisations		120,00 €	* sur facture Allinant
	Chaudière		58,80 €	* sur facture Delaboudinière
SOUS-TOTAL			178,80 €	
TOTAL		14 322,20 €	18 615,07 €	
Coût du Personnel				
Salaires + Charges - aides		ECOLE MATERNELLE 420m²	ECOLE PRIMAIRE 1000m²	
Ecole Entretien/Atsem		44 119,61 €	8 797,10 €	*
TOTAL	NB d'élèves*	58 441,81	27 412,17	
Coût d'un élève	40	1 461,05 €		*
Coût d'un élève	103		266,14 €	*
Montant subvention école Notre Dame	8	11 688,36 €		
	16		4 258,20 €	
* effectif au 01/09/2021				
Total de la subvention		15 946,56 €		

Sachant que la Collectivité à verser courant mars un 1^{er} acompte de 4038.00 €
 Le reste de la somme pourra être versé en deux acomptes d'un montant de 5 954.28 €
 Au mois d'août : 5 954.28 € et au mois de décembre : 5 954.28 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement de la subvention de 15 946.56 € pour l'année scolaire 2021-2022

1^{er} versement au mois de mars 2022 : 4038.00 €

2^{ème} versement au mois d'août 2022 : 5 954.28 €

3^{ème} versement au mois de décembre 2022 : 5 954.28 €

Devis pour l'installation d'une nouvelle solution de téléphonie

L'ensemble du système téléphonique de l'ensemble des bâtiments communaux est en système analogique, il serait souhaitable de passer au raccordement à la fibre

05/2022

Pour cela nous devons changer l'ensemble de l'installation de la mairie et installer la fibre dans les autres bâtiments :

Les bâtiments concernés :

- La Mairie
- Les écoles (primaire et maternelle)
- Atelier Technique
- Accueil périscolaire
- Local jeunes
- Réfectoire
-
- Base de loisirs
- Salle la fontaine

Deux devis ont été demandés pour un nouveau matériel et pour le coût des abonnements et consommations

- ADI Téléphonie
- VISTANDCOM

Après étude des devis,

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise VISTANDCOM

Pour un devis de matériels pour un montant 9 543.00 € H.T. soit 11 451.60 € TTC

Pour un devis d'abonnements et consommations de 778.70 € H.T. Soit 934.44 € TTC/ PAR MOIS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les devis et faire les démarches nécessaires à l'aboutissement du marché.

Personnel

- Création d'un poste suite au changement de grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe en adjoint principal 1^{ère} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe pour assurer les missions de Responsable du service d'animation.

- **Si, suite à l'avancement de grade, l'ancien emploi correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent est conservé pour anticiper d'éventuels recrutements, avancement de grade, etc ... :**

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE :

- la création à compter du 01^{er} Juillet 2022, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

05/2022

- Tableau des effectifs – DELI-22-5-13

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le nouveau tableau des effectifs au 10 mai 2022.

Périscolaire

- Tarifs garderie

La Commission propose les tarifs suivants pour la garderie à compter du 1^{er} septembre 2022

	QF <700	QF < 700	QF> 700	QF> 700
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
½ heure	0.55 €	0.70 €	0.58 €	0.74 €
1 heure	1.10 €	1.40 €	1.16 €	1.48 €
1 ½ heure	1.65 €	2.10 €	1.74 €	2.22 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 18 voix POUR et une abstention, d'appliquer les tarifs ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2022

11– Mission juridique

- Amortissement assainissement

Monsieur Le Maire propose de signer une mission juridique avec le Cabinet FIDAL – Le Mans pour étudier la gestion des amortissements dans le budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe

12- Autorisation de signature d'une convention entre la résidence autonomie et la Commune de Brûlon –

Dans le cadre du marché public pour la fourniture de gaz de l'ensemble des bâtiments communaux, nous avons associé à la négociation initiale la résidence autonomie.

Le fournisseur retenu, ANTARGAZ, ne souhaite pas éditer une facture à l'entête de la résidence autonomie. Afin de refacturer la part de la RA, la trésorerie de Conlie demande la signature d'une convention entre les deux parties

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Résidence autonomie.

05/2022

Réécriture de la demande de la subvention LEADER – éclairage public

Vu la délibération du 21 mai 2021, pour une demande de subvention auprès du Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre du Leader

Il y a lieu de la modifier pour préciser cette certaine modalité :

« Le conseil municipal s'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant de la subvention Leader était inférieur au montant prévisionnel. »

Le Conseil municipal accepte la modification de la délibération.

Devis d'éclairage public – rénovation Eclairage route de Sillé- rue Charles Bateau – Avenue de la Libération –

Lors de la délibération du 20 juillet 2021- DELI-21-7-04- une consultation a eu lieu pour une fourniture de 44 lanternes, l'entreprise SPIE avait été retenue.

Après étude, le besoin était de 51 lanternes, le devis a été ré-estimé pour un montant de 29 393.98 € H.T. soit 35 272.78 € TTC.

Monsieur DODIER informe que le coût définitif de la rénovation de l'éclairage public est de 27 622.14 € H.T. soit 33 146.57 € TTC

Après quelques modifications d'installation de lanternes.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le paiement de la facture de la SPIE pour un montant de 27 622.14 € H.T. soit 33 146.57 € TTC.

Tirage au sort des jurés d'assises

Le Conseil Municipal a procédé au tirage de 3 jurés d'assises

Il a été tiré au sort les noms suivants :

- Josiane BEDOUET épouse LANDRY
- Inès VERGER
- Patrice HEUDE

Droits de préemption – DELI-22-5-19

Monsieur Le Maire informe qu'il a renoncé aux droits préemption suivant :

- Immeuble situé 2 rue Saint Marc
- Immeuble situé 9bis rue de l'église
- immeuble situé 4 rue de la Durandière

Questions orales

- M. Jérôme BLOSSIER, directeur de la base de loisirs, propose une animation de cinéma de plein air pendant la saison estivale, le coût de cette prestation est de 1000.00 €
Familles rurales de Loué sera l'association organisatrice

05/2022

Le coût de la prestation sera pris en charge par le budget général

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

- La Houlala Compagnie, compagnie théâtrale, propose de se produire à Brûlon pour une représentation « Le Songe d'une nuit d'été » de William Shakespeare.

Le Coût de cette prestation est 1 000.00 €

Une date sera à déterminer.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition.

- Plan cavalier

Madame BERNIER, adjoint au Maire, propose de faire réaliser un plan cavalier.

Le plan cavalier combine le plan cadastral, les courbes de niveaux et les façades de chaque bâti, dans une perspective aérienne où toutes les parties sont dessinées à la même échelle. Il s'agit d'un véritable plan, sur lequel on peut mesurer : largeur, hauteur, et profondeur

Le coût de cette réalisation en collaboration avec l'Association des Petites Cités de Caractère

Le coût de cette réalisation par Damien CABRION est de 10890 € H.T.

Cette production est subvention par la PCC de la SARTHE à la hauteur de 70 %

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote à main levée : 12 voix POUR – 5 abstentions

05/2022

05/2022

